



Projet
pédagogique
2020

Accueil Collectif de Mineurs de Villargelle
Syndicat Intercommunal de Villargelle
Domaine de Villargelle - 13550 NOVES - 04.90.94.12.47
enfanceloisirsvillargelle@orange.fr
www.villargelle.fr
portail-villargelle.ciril.net

CHAUBET Manon - 19/12/2019

Sommaire

Introduction	1
Objectifs éducatifs	2
Objectifs généraux	2
Objectifs opérationnels	3
Moyens utilisés	5
Convention de partenariat	7
Fonctionnement	8
Protocole de surveillance	10
Le rôle de l'équipe d'encadrement	13
Les relations	14
L'évaluation	14

Introduction

L'accueil de Loisirs Sans Hébergement est géré depuis novembre 2013 par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Enfance-Jeunesse » de Villargelle. Il tend à développer sa fonction éducative à travers l'activité de loisirs. Ses démarches et ses objectifs s'appuient sur l'article 7 de la déclaration des droits de l'enfant :

« L'enfant doit avoir toutes possibilités de se livrer à des jeux et des activités récréatives qui doivent être orientés vers des fins visées par l'éducation : la société et les pouvoirs publics doivent s'efforcer de favoriser la jouissance de ce droit ».

L'accueil de Loisirs est ouvert de 8h à 18h aux enfants de 3 à 14 ans. Il a une capacité d'accueil de 120 places lors des vacances d'hiver, de printemps et d'automne et 150 en été. Il accueille les enfants de Châteaurenard, Noves et des Paluds de Noves.

La structure se situe dans un domaine champêtre et arboré de 5000 m².

L'équipe de direction souhaite instaurer une relation conviviale basée sur le respect et la communication entre tous les acteurs de l'accueil de loisirs (enfants, parents, intervenants, ...)

Accueil Collectif de Mineurs de Villargelle
Syndicat Intercommunal de Villargelle
Domaine de Villargelle - 13550 NOVES - 04.90.94.12.47
enfanceloisirsvillargelle@orange.fr
www.villargelle.fr
portail-villargelle.ciril.net

CHAUBET Manon - 19/12/2019

Objectifs éducatifs

LA SOLIDARITÉ, EN PARLER POUR LA CONSTRUIRE

À l'heure où l'individualisme montre ses limites face à des situations de plus en plus difficiles et complexes, l'ACM de Villargelle est convaincu qu'il est plus que jamais nécessaire de replacer la solidarité comme une valeur centrale de notre société.

La solidarité est l'affaire de chacun d'entre nous, qui a une petite échelle, peut changer les choses.

On peut agir localement ou bien partir pour être solidaire auprès de population en difficulté. On peut agir ponctuellement, en adoptant des gestes dans notre quotidien, ou s'investir à long ou moyen terme dans un projet solidaire qui nous tient à cœur. Chacune des actions est importante car elle contribue à l'ensemble.

Objectifs généraux

- ✓ Sensibiliser les enfants à la notion de solidarité
- ✓ Promouvoir les actions solidaires
- ✓ Favoriser les échanges entre l'ACM et les associations locales
- ✓ Permettre à l'enfant de s'exprimer et de se divertir lors de ses vacances
- ✓ valoriser les initiatives des enfants
- ✓ Œuvrer dans l'échange, le partage et la coopération

Objectifs opérationnels

Eduquer à la citoyenneté c'est changer les mentalités et les comportements de chacun dans le but de contribuer individuellement et collectivement à la construction, dès le plus jeune âge, d'un monde juste, solidaire et durable

✓ Agir au quotidien et comment agir

Il existe de nombreuses possibilités pour participer à la construction d'un monde plus juste en fonction de ses sensibilités et du temps dont il dispose.

Plusieurs pistes concrètes pour passer de l'idée à l'action seront proposées :

- Faire un don matériel ou financier
- Participer à des événements ponctuels
- Adhérer à une association
- S'impliquer dans la vie de quartier, du village,...
- Promouvoir à l'extérieur de l'ACM, les actions solidaires
- Sensibiliser les familles, l'école, ... à la notion de solidarité

✓ Pourquoi Agir

Chacun de nous doit pouvoir vivre dignement. Agir en citoyen signifie reconnaître le droit de l'autre en tant que personne digne et bénéficiant de mêmes droits que soit même. C'est être attentif et solidaire avec autrui et les générations à venir. Chacun a ses raisons, mais nous en avons tous au moins une pour agir en citoyen.

- Défendre et protéger la dignité humaine
- Aider les personnes en situation de vulnérabilité
- Reconnaître sa chance de recevoir ce que d'autres n'ont pas reçu et de pouvoir partager ce que d'autres n'ont pas pu avoir.
- Faire évoluer les mentalités

✓ Partenariats et actions

Pour ce projet pédagogique, l'ACM de Villargelle à la vocation de rassembler les acteurs bien au-delà du collectif : tout citoyen, personnes en recherche d'engagements, jeunes souhaitant s'investir, associations citoyennes, collectivités... L'ACM croit que la fraternité et la solidarité sont un bien inestimable. Nous estimons que la société a besoin de coopération et de partenariats plutôt que de renfermement et d'affrontement. Forte de ces valeurs, l'ACM propose des actions engagées et adaptées aux besoins des associations sollicités.

- Mise en place de projet avec les associations locales lors de chaque vacance scolaire.
- Connaitre les associations et leurs problématiques à travers des rencontres.
- Promouvoir nos actions auprès d'un large public grâce à l'engagement de chacun.
- Développer les actions menées et les rendre pérennes, par la continuité des interventions en dehors de l'ACM.
- Sensibiliser tous les acteurs en liens avec Villargelle, enfants, parents, animateurs, direction, agents municipaux,...

✓ Pour ce faire

- Croix-rouge (Chateaurenard)
 - Collecte de vêtements et de denrées lors des points d'accueil ou directement sur la commune lors d'évènements tels que le marché.
 - Formation aux premiers secours.
- Don du sang (Noves)
 - Aide à la communication via le dépôt d'affiche dans les commerces de Noves, tract distribué sur les points d'accueil aux parents, publication sur les réseaux sociaux.
 - Intervention de bénévoles sur l'ACM pour rencontrer les potentiels futurs donateurs (animateurs, parents, ...).

Accueil Collectif de Mineurs de Villargelle
Syndicat Intercommunal de Villargelle
Domaine de Villargelle - 13550 NOVES - 04.90.94.12.47
enfanceloisirsvillargelle@orange.fr
www.villargelle.fr
portail-villargelle.ciril.net

- Les amis de Sabou (Noves)
 - Intervention de bénévoles avec photos et films à l'appui pour expliquer les projets menés par l'association.
 - Mise en place de collecte de fond par l'association sur les temps d'ouverture du Centre.
- Resto du Cœur (Avignon)
 - Collecte de vêtements et de denrées lors des points d'accueil ou directement sur la commune lors d'évènements tels que le marché.
 - Connaitre l'association et les différentes actions qu'elle mène.
- Maison de retraite de Châteaurenard
 - Organiser des rencontres intergénérationnelles.
 - Mettre en place une correspondance.
 - Proposer des activités ludiques accessibles à tous.

Moyens utilisés

✓ Moyens humains :

Le personnel dépend de l'effectif d'enfants accueillis selon les périodes de vacances. De manière générale, il comprend :

- 1 directrice
- 1 directeur (rice) adjointe
- 1 animateur pour 8 enfants âgés de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

Cette équipe d'animation comprend au moins 50% de diplômés BAFA (ou équivalent) et maximum 20% sans formation. Le nombre de stagiaires pratiques BAFA dépendra de ces deux impératifs.

- 4 ou 5 agents municipaux chargés de l'entretien des locaux et de la restauration. Ces derniers sont mis à disposition par les mairies de Châteaurenard et de Noves.

✓ Modalités de recrutement :

La directrice est chargée de répondre à toutes les candidatures et de recruter en fonction des besoins de la structure. Les animateurs sont engagés sur une durée déterminée suite à un entretien oral (accompagné d'un CV et d'une lettre de motivation) et d'une période d'essai.

Tout animateur devra fournir obligatoirement :

- Une fiche de renseignements
- La photocopie de ses vaccinations à jour
- Son numéro de sécurité sociale
- Une copie de son diplôme BAFA (ou fiche de stage)
- Une photocopie de sa carte d'identité

Les agents mis à disposition par les mairies seront tenus de remettre à la directrice les informations suivantes :

- Une fiche de renseignements
- La photocopie de ses vaccinations à jour
- Un extrait de casier judiciaire n°3 (de moins de 3 mois)
- La copie de leur diplôme ou qualification

✓ Moyens matériels :

Un local de 250m² qui comprend :

- Une grande salle d'activité (ou réfectoire pour les petites vacances)
- Une petite salle d'activité qui peut servir, suivant les besoins, pour les activités ou comme salle de sieste
- 2 « salles animateurs » qu'ils stockent leur matériel et préparent leurs activités
- Un bureau pour la direction comprenant un sanitaire et une douche
- Des sanitaires
- Une cuisine

⇒ Un vaste parc naturel autour de la structure, exploité pour toutes les activités extérieures.

⇒ Un gymnase mis à disposition par la mairie de Noves pour des activités sportives intérieures ou en cas d'intempéries (salle de l'Espacier)

Accueil Collectif de Mineurs de Villargelle
Syndicat Intercommunal de Villargelle
Domaine de Villargelle - 13550 NOVES - 04.90.94.12.47
enfance.loisirs.villargelle@orange.fr
www.villargelle.fr
portail-villargelle.ciril.net

CHAUBET Manon - 19/12/2019

⇒ Des espaces d'accueil mis à disposition par les mairies de Noves et de Châteaurenard afin de récupérer les enfants à Châteaurenard, Noves et les Paluds de Noves.

✓ Partenaires pédagogiques :

- Les bibliothèques et médiathèques de Châteaurenard et Noves.
- Tous les intervenants, associations et structures, culturelle, artistique, sportive et manuelle, entrant dans la constitution d'activités pédagogiques et ludiques, au bénéfice de la mise en œuvre de présent projet.

✓ Outils d'information et de relation aux familles :

- Les tableaux d'affichage à consulter régulièrement aux différents points d'accueil
- Les sites des mairies de Châteaurenard et Noves
- La page Facebook de Villargelle
- Les sites :
www.villargelle.fr ou portail-villargelle.ciril.net
- permettent de retrouver l'ensemble des documents concernant l'ACM.
- Le fonctionnement de la structure
- Le dossier d'inscription ainsi que les pièces à fournir
- Les projets éducatifs et pédagogiques
- Les activités proposées
- Le règlement intérieur

Convention de partenariat

✓ La CAF:

Cette institution permet aux familles allocataires de la CAF des Bouches du Rhône de bénéficier d'aides au séjour en Accueil de Loisirs pour les enfants qui fréquentent la structure de Villargelle.

Accueil Collectif de Mineurs de Villargelle
Syndicat Intercommunal de Villargelle
Domaine de Villargelle - 13550 NOVES - 04.90.94.12.47
enfanceloisirsvillargelle@orange.fr
www.villargelle.fr
portail-villargelle.ciril.net

Nous avons signé un contrat Enfance Jeunesse qui permet de subventionner de nouveaux projets.

Depuis janvier 2011, afin de répondre aux exigences de la CAF, nous sommes passées aux tarifs journaliers en fonction du quotient familial en signant la convention LEA (Loisirs Equitables et Accessibles à tous)

✓ La DDCS :

L'accueil de Loisirs de Villargelle est un établissement qui répond la législation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Bouches du Rhône. Il est déclaré au Ministère de la Jeunesse et de l'Education Populaire et reçoit un agrément.

✓ La PMI :

Nous sommes en contrat avec un service qui nous conseille pour certaines démarches sociales. C'est la Protection Maternelle Infantile qui après visite, délivre auprès de la DDCS l'agrément d'accueil des enfants de 3 à 5 ans.

Fonctionnement

Présentation d'une journée type :

▪ De 8h00 à 9h00 : *Accueil du matin*

Les enfants sont accueillis sur les points d'accueil dans leur commune de résidence : le gymnase du stade de Coubertin à Châteaurenard, la salle de l'Espacrier à Noves, et l'aire de jeux aux Paluds de Noves.

▪ De 9h00 à 10h00 : *Transport et accueil au Centre*

Les bus acheminent les enfants sur le site du Centre de Villargelle. Les animateurs accueillent les enfants par tranche d'âge et font l'appel par groupe. La direction fait ensuite le point avec chaque responsable de groupe et donne les informations en cuisine en tenant bien compte des régimes particuliers.

Accueil Collectif de Mineurs de Villargelle
Syndicat Intercommunal de Villargelle
Domaine de Villargelle - 13550 NOVES - 04.90.94.12.47
enfanceloisirsvillargelle@orange.fr
www.villargelle.fr
portail-villargelle.ciril.net

- **De 10h00 à 12h00** : *Déroulement des activités* :

La préparation, l'aménagement des locaux, le nettoyage du matériel et le rangement font partie intégrante de l'activité.

- **De 12h00 à 13h00** : *Repas*

Les enfants passent aux toilettes, se lavent les mains et se dirigent vers les tables. Les animateurs veillent à faire respecter le calme. Le repas doit être un moment calme et convivial.

- **De 13h00 à 14h00** : *Temps calmes*

Ils sont consacrés aux activités calmes : lecture, jeux de société,...

Ce sont des temps qui permettent aux enfants de se détacher du groupe pour se retrouver.

Les enfants qui le souhaitent peuvent également jouer à l'extérieur (balles, structure de jeux,...), mais toujours sous la surveillance des animateurs. C'est un temps qui doit être réfléchi et préparé par les animateurs comme toute autre activité.

- **De 14h00 à 16h30** : *Déroulement des activités* (cf. activités du matin)

- **De 16h30 à 17h00** : *Goûter*

Les enfants passent aux toilettes, se lavent les mains et se dirigent vers les tables. Comme pour le repas, les animateurs veillent à faire respecter le calme.

- **De 17h00 à 17h30** : *Appels du soir*

Les animateurs regroupent les enfants et les répartissent dans les bus en fonction de leur commune de résidence. Ils vérifient que les enfants repartent avec toutes leurs affaires.

- **De 17h30 à 18h00** : *Accueil du soir*

Les animateurs et les enfants sont ramenés aux points d'accueil. Lorsque les parents récupèrent l'enfant, les animateurs doivent être à même de leur donner toutes les informations de la journée. Les enfants ne seront confiés qu'aux personnes habilitées (mentionnées dans la fiche de renseignements).

Les accueils du matin et du soir sont un moment important de la journée : ils permettent à l'équipe d'animation et aux parents de pouvoir se rencontrer et d'échanger.

Cette « journée type » peut être modifiée par les animateurs, en concertation avec la Direction, suivant les spécificités de leurs projets d'animation.

Protocole de surveillance

L'équipe d'animation doit être attentive à chaque enfant pendant TOUS les temps de vie quotidienne : accueil matin & soir, activités, sorties, repas midi & goûter, temps calmes, passages aux toilettes,...

Accueil matin :

Un animateur doit accueillir les enfants et les parents (renseignements, papiers administratifs,...)
Les autres animateurs doivent proposer des jeux (dessin, lecture,...). L'appel doit être effectué avant chaque départ au bus.

Arrivée sur le centre :

L'équipe d'animation doit diriger les enfants vers leur groupe (3-4ans / 5-6ans / 7-8ans / 9-14ans). Une pièce est affectée à chaque groupe, pour que chaque enfant puisse y déposer ses affaires.

L'animateur responsable doit faire l'appel de son groupe avant de commencer toute activité et faire parvenir les feuilles d'appel au bureau avant 10h

Activités et sorties :

L'équipe d'animation doit rester avec son groupe tout le temps des activités ou de la sortie (réglementation pause). Elle doit proposer et animer les activités, encadrer et aider lors des ateliers menés par les intervenants. Pour les sorties, les animateurs doivent veiller à leur bon déroulement (calme, sécurité, respect des locaux, ...)

Repas midi & goûter :

Chaque groupe a une ou plusieurs tables attribuées avec le nombre exact de couverts. Un animateur est présent à chaque table pour faire respecter le calme. Le repas doit être un moment de détente, et amener les enfants et les animateurs à avoir une relation d'échange.

Les enfants doivent contribuer au rangement et au nettoyage des tables ; cela peut être géré par des plannings préalablement établis avec les enfants.

Pause :

Un planning a été instauré entre le bureau et l'équipe d'animation afin de permettre à chaque animateur de bénéficier d'une pause. Un premier groupe d'animateurs sera en pause de 12h à 13h et l'autre groupe de 13h à 14h.

Les animateurs en pause de 12h à 13h mangent avec l'équipe de direction dans une salle affectée à cet effet, et seront de ce fait de surveillance de

13h à 14h. Tous les jours, une rotation des groupes sera faite, pour permettre à chaque animateur et au bureau de pouvoir manger ensemble dans une ambiance calme et détendue, favorisant le dialogue et permettant de faire remonter d'éventuels problèmes, idées novatrices, ...

Passage aux toilettes :

Après le repas, les enfants passent aux toilettes groupe par groupe, accompagnés d'un animateur pour éviter la cohue et surveiller que chaque enfant se lave bien les mains.

Appel du soir :

Après le goûter et le passage aux toilettes, les enfants retournent dans la pièce attribuée à leur groupe. Des animations calmes doivent leur être proposées (lecture, dessin, jeux de société,..). L'animateur doit refaire l'appel de chaque groupe.

Il doit veiller à ce que ce que les enfants repartent avec leurs affaires (gants, écharpe, bonnet, veste, sac, ...)

Deux animateurs de Noves seront détachés de leur groupe pour aller chercher les enfants Novais (groupe par groupe)

9-14ans / 7-8ans / 4- 5ans / 3-4ans (classeur d'appel par village).

Cette organisation est nécessaire et obligatoire pour le bon déroulement de l'appel.

Le même fonctionnement sera effectué pour les enfants Châteaurenardais.

Le bus :

Un animateur doit rentrer dans le bus avant les enfants pour pouvoir les placer. Un autre animateur doit se placer à l'entrée du bus et compter les enfants. Pendant ce temps, le reste de l'équipe d'animation surveille les enfants faisant la queue. Il est impératif de recompter les enfants avant le départ du bus et au retour du bus, mais également de vérifier qu'ils n'aient rien oublié dans le bus.

Les animateurs doivent être placés dans le bus de la manière suivante :

1 animateur à l'avant du bus, 1 au milieu et 1 au fond.

Répartir les animateurs de manière à faire respecter le calme et pour mieux surveiller les enfants. L'animateur placé au fond aura la responsabilité de vérifier le bus après la sortie des enfants.

Pharmacie :

Chaque soin doit être retranscrit sur un cahier prévu à cet effet (nom, prénom, âge, nature du soin,...). L'équipe d'animation doit se munir de la pharmacie pour toutes les sorties et activités en dehors du Centre. Tous les soirs, l'animateur référant doit ramener et vérifier l'état de la pharmacie, et faire remonter les informations à l'équipe de Direction.

- Les pharmacies bus restent à l'intérieur des bus.
- Les pharmacies de Noves et Châteaurenard restent avec les caisses de jeux sur les lieux d'accueil

Les déplacements :

Pour tous déplacements sur une route, rue, ... les enfants doivent être deux par deux en rang (dans certains cas, ils peuvent se déplacer en file indienne). Un animateur doit ouvrir la marche et un autre la fermer.

Accueil Collectif de Mineurs de Villargelle
Syndicat Intercommunal de Villargelle
Domaine de Villargelle - 13550 NOVES - 04.90.94.12.47
enfanceloisirsvillargelle@orange.fr
www.villargelle.fr
portail-villargelle.ciril.net

CHAUBET Manon - 19/12/2019

Passages piétons : 2 animateurs doivent se placer de chaque côté du passage, et un autre à l'arrivée pour réceptionner les enfants. Pour chaque déplacement, sortie ou activité, les enfants doivent être comptés avant et après.

Le rôle de l'équipe d'encadrement

La direction du Centre de Loisirs de Villargelle doit :

- Garantir le respect du projet éducatif et du présent projet pédagogique.
- Assurer la sécurité physique et morale de l'ensemble des acteurs du Centre de Loisirs
- Assurer les fonctions administratives, logistiques et relationnelles du Centre.
- Permettre aux animateurs d'avoir un suivi régulier de leurs méthodes d'animation.
- Assurer la communication au sein de l'équipe par le biais de réunions et d'entretiens individuels.
- Faire le lien entre parents, partenaires, équipes d'animation, membres du Conseil d'Administration, et tous les autres acteurs potentiels.
- Assurer son rôle de formateur auprès des animateurs.

Les animateurs doivent être :

- Garants de la sécurité physique, physiologique et morale des enfants.
- Garants des thèmes proposés, des activités mises en place.
- En capacité de s'adapter à toutes les situations.
- Disponibles et à l'écoute des enfants, des intervenants et des parents.
- Respectueux des personnes, des locaux, des horaires, du matériel, ...
- Soucieux de la réglementation en vigueur
- Joueurs et investis dans les activités et les thèmes proposés.

Les relations

Les relations au sein de l'équipe d'encadrement :

Le fonctionnement mis en place cette année (roulement de pause) permet à l'équipe de direction et d'animation de pouvoir tous les jours passer un moment de calme ensemble, dans une ambiance conviviale. Ce temps de pause sert aussi à dialoguer et faire remonter les informations et les problèmes éventuels.

Les relations animateurs-enfants :

Il faut être vigilant au vocabulaire et au comportement des enfants. Parallèlement, les animateurs doivent être attentifs au vocabulaire qu'ils emploient en présence des enfants et aux attitudes qu'ils adoptent.

Malgré les difficultés qui peuvent survenir, il faut toujours privilégier les explications et trouver ensemble des sanctions positives.

Les animateurs doivent favoriser l'expérimentation, la découverte, susciter la curiosité et l'imagination des enfants.

L'évaluation

L'évaluation est un moment important, car il permet de faire le point et de consolider, voire d'améliorer les choses.

« Evaluer, c'est reconnaître et mesurer des effets ; une évaluation permet de mieux comprendre les raisons des difficultés rencontrées ou les facteurs de réussite et de capitaliser les acquis d'expérience »

Elle vise à apprécier :

- La pertinence de l'action : les objectifs sont-ils adaptés ?
- L'efficacité : les objectifs sont-ils atteints ?
- L'utilité : l'action a-t-elle un impact ?
- La cohérence : les différents éléments du projet vont-ils dans le même sens ?

L'évaluation se fait en 3 temps :

Avant l'action :

- Diagnostic
- Grille d'évaluation

Pendant l'action :

- Collecte des données
- Prise de recul sur les actions menées
- Réunion hebdomadaire

Après l'action :

- Bilan a chaque fin de période de vacances
- Bilan de fin d'année pour évaluer l'activité sur l'année et formuler des propositions pour l'année à venir.